



Plateforme Electorale des OSC du Bénin

“Citoyen, Veille et Contribue”

Composante mise en œuvre par



LES MARDIS ET VENDREDIS DE LA PLATEFORME ELECTORALE DES OSC

Conférence de presse N°4

DECLARATION

La Plateforme électorale des OSC du Bénin a initié depuis le mardi 16 février 2016, “les Mardis et Vendredis de la plateforme” en vue d’une part, de rendre public ses positions sur le processus électoral et d’autre part, de mobiliser les acteurs et citoyens autour de la veille citoyenne.

Comme pour le troisième point de presse, trois (03) questions seront abordées au cours de “vendredi de la plateforme” : le processus de distribution des cartes d’électeurs, la campagne électorale et la sécurisation du scrutin du 06 mars 2016.

- **Du processus de distribution des cartes d’électeur**

A neuf (9) jours du scrutin du 6 mars 2016, notre dispositif de suivi nous permet de faire un point, toujours non reluisant, au regard des objectifs fixés à l’opération de distribution des cartes d’électeurs. De ce point, l’on retient que :

- La distribution a pris fin, depuis le 23 février 2016, après 17 jours de distribution dans les communes de l’Alibori avec un taux de retrait de plus de 92 % des cartes d’électeurs. Aucune information n’est encore disponible sur le traitement fait des 8% environ de cartes d’électeurs non retirées.
- Depuis notre dernière conférence, de nouvelles communes ont entamées la distribution : Bantè (dès le 25 février), Dassa dans les collines ; Sème-Kpodji et Porto-Novo (dès le 26 février) dans l’Ouémé. D’autres communes de ces départements continuent d’attendre leurs tours.
- Les départements du Zou, Mono-Couffo, Plateau, Atacora-Donga sont toujours en attente du démarrage effectif de la distribution des cartes électorales et les acteurs et citoyens sur le terrain ne disposent d’aucune information sur le chronogramme effectif de ce démarrage.
- Des défauts et erreurs dans la production des cartes, des erreurs dans les affectations des électeurs à un centre de vote leur imposant des déplacements de plusieurs kilomètres avant de retirer leurs cartes d’électeurs s’ils arrivaient à la localiser avec l’aide du site internet du COS-LEPI. Face aux difficultés, le 135, numéro communiqué pour assister les citoyens cherchant leurs cartes d’électeurs est le plus souvent inaccessible à l’appel.

Au regard de ces constats, tenant compte du court délai dont nous disposons encore pour la distribution des cartes et constatant la lenteur du rythme de production des cartes d’électeurs par le CNT, la plateforme électorale :

- alerte sur “l’échec national” qui se profile en ce qui concerne les objectifs fixés au processus de production et de distribution des cartes d’électeurs

- Invite instamment le CNT à rendre officiellement public, dans ce week-end, son point à mi-parcours sur le processus de production et de distribution des cartes d'électeurs afin de permettre le débat national nécessaire à l'identification et l'adoption d'options de sortie de crise face à cette situation inédite à tous points de vue.
- Réitère, une énième fois, la publication par le CNT d'un chronogramme officiel sur la production et la distribution des cartes en ce qui concerne les départements non encore touchés. Cela devient une obligation au regard des analyses, interprétations et rumeurs qui circulent désormais sur des "raisons politiques" à la base des choix des départements touchés.

A l'étape actuelle et face aux difficultés qui s'annoncent, la plateforme recommande :

- Une concertation entre la CENA, le CNT et l'ensemble des candidats afin de lancer le débat national sur les "options" qui s'offrent à nous en matière de cartes électorales et permettre, sur la base du consensus qui sera fait, d'entamer à temps l'information de tous les citoyens électeurs en vue de limiter les cafouillages, incidents ou contestations violentes en cette période de forte et sensible fièvre électorale

La plateforme exige du CNT de communiquer, et ce conformément à l'article 183 du code électoral, sur le processus de sécurisation des milliers de cartes d'électeurs non retirées par les électeurs des communes où le processus a pris fin et des communes à venir. Une telle communication doit faire suite à la déclaration "Qu'aucune carte d'électeurs ne sera distribuée le jour du scrutin", déclaration faite par le coordonnateur du CNT lors de la séance de travail CNT-Plateforme du mardi 23 janvier 2016.

- **De la campagne électorale**

La campagne électorale débutée depuis le vendredi 19 février 2016 est à mi-parcours. Même si elles n'ont plus connu d'évolutions sensibles, les violations des articles 50, 51, 57, 61, 62, 63 précédemment dénoncées continuent. C'est le cas des campagnes nocturnes et qui se font sur les voies publiques.

La Plateforme électorale :

- se réjouit de l'ambiance relativement pacifique et de la participation des populations dans la tolérance et la liesse.
- rappelle que les réunions électorales sont interdites entre vingt-trois (23) heures et sept (07) heures et ne peuvent être tenues sur les voies publiques.
- sentant venir, pour les derniers jours, une escalade de la "débauche d'argent" alimentant l'achat de conscience et la corruption électorale appelle, une fois encore, à une propagande basée sur les programmes de société.
- réitère l'invitation de sa dernière sortie aux autorités compétentes, notamment les forces de défense et de sécurité, à renforcer les mesures d'encadrement des différentes activités des candidats pendant cette dernière semaine de campagne électorale tout en leur rappelant que selon l'alinéa 2 de l'article 57 du code électoral « Nul n'a le droit d'empêcher de faire campagne ou d'intimider de quelque manière que ce soit, un candidat ou un groupe de candidats faisant campagne dans le respect des dispositions du code électoral, sur le territoire de sa circonscription électorale ».

- **Des initiatives nécessaires à la sécurisation du scrutin**

Après avoir alerté sur "l'échec national" qui se profile en ce qui concerne les objectifs fixés au processus de production et de distribution des cartes d'électeurs, la Plateforme est plus que jamais convaincu qu'il faut sécuriser au maximum, mieux que par le passé, le scrutin du 06 mars 2016.

En se fondant sur les incidents relatifs aux conditions de transport de matériels électoraux en provenance du Burkina-Faso par le biais de bus en commun, la plateforme se réjouit que le parquet du tribunal compétent est déjà saisi sur ce dossier et mène les enquêtes nécessaires pour les clarifications à apporter afin de rassurer le peuple.

Toutefois, la Plateforme électorale invite la CENA :

- A prendre davantage conscience de sa trop grande responsabilité en ce qui concerne la sécurisation de tous les intrants du vote, surtout ceux sensibles car, de telles légèretés entretiennent déjà, tout au moins, de graves suspicions sur les résultats d'un scrutin à très grands enjeux même si elles ne rendent pas accessibles les documents électoraux à des circuits de fraudes,
- A prendre en compte les observations et les plaintes des groupes professionnelles tels que l'UNAMAB, l'Union des greffiers et officiers de Justice pour le respect de l'article 28 du code électoral qui a pourtant clairement indiqué les conditions de désignation des coordonnateurs d'arrondissement dans le cadre des élections au Bénin.
- Et, c'est pour renforcer la crédibilité de la CENA et la confiance des électeurs dans les résultats du scrutin que nous insistons encore sur le besoin de faire l'effort de publier les grandes tendances du scrutin en les détaillant, le plus possible et de les rendant disponibles sur le site internet, pages Facebook et Twitter de l'institution.

En se fondant sur la combativité, la détermination et les propos des candidats actuellement en tête de peloton pour la campagne électorale, la plateforme invite la Cour Constitutionnelle à se donner les moyens de plus de détails dans sa décision de proclamation des résultats de l'élection présidentielle de 2016 en publiant , sur son site internet très fréquenté, les résultats validés dans chacun des 13539 poste de vote du pays.

En se fondant sur les élections de 2015, la plateforme invite le CNT à commencer incessamment, pour les départements où la distribution des cartes d'électeurs a pris fin, les scellés et affichages des listes des titulaires des cartes restantes.

Tout en félicitant et remerciant d'une part, les citoyens ayant déposé divers recours à la Cour Constitutionnelle et d'autre part, les électeurs ayant déjà déposé des plaintes actuellement en instruction selon les informations reçues dans la matinée de ce vendredi 26 février 2016, les membres de la plateforme invitent tous les électeurs béninois à se joindre à eux dans la nouvelle campagne "Plainte 140", campagne visant à faire usage de l'article 140 du code électoral pour l'avènement de sanctions prévues contre les nombreux auteurs de violations du code électoral. Pour aider l'électeur béninois que nous invitons à rejoindre cette campagne, un formulaire de plainte est conçu à cet effet et est disponible dans les exemplaires de code distribués gratuitement par la plateforme et téléchargeable

sur internet et les sites de la plateforme. Cette opération vise à transformer "l'environnement de violations persistantes du code" qui nous exposent à la fraude et à l'insécurité.

Pour finir, la plateforme :

- Félicite le peuple, le citoyen et l'électeur béninois pour la veille citoyenne qui s'observe actuellement et les invite à redoubler d'efforts en privilégiant des options non-violentes.
- invite les auteurs des rumeurs inutilement et dangereusement alarmantes à faire preuve de sagesse et à contribuer à la préservation des nerfs, suffisamment agressés, du béninois et de l'électeur béninois.
- Invite la Cour Constitutionnelle à prendre les mesures nécessaires pour vider, dans le temps, les nombreux recours qui sont à son niveau afin de garantir sa mission première dans le cadre des élections présidentielles qui est de «veiller à la régularité de l'élection du Président de la République ».
- invite les populations des communes touchées par les opérations du CNT à retirer leurs cartes d'électeurs et les autres à la patience tout en conservant leurs anciennes cartes d'électeurs;
- encourage les OSC à demeurer toujours mobilisées pour la veille et l'accompagnement des électeurs pour un scrutin transparent et apaisé. Pour sa partition, elle met à disposition son numéro et WhatsApp 61 00 53 53 pour informer des électeurs recherchant leurs cartes d'électeurs.

Ensemble pour notre sécurité à tous, avant et après le 6 mars 2016.

Fait à Cotonou le 26 février 2016

